

Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2017

I. Le cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet. Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017. Elaboré par l'ordonnateur, il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier. Le compte administratif 2017 qui se compose de deux sections, la section de fonctionnement et la section d'investissement, a été voté le 22 février 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. La section de fonctionnement

a) Les dépenses de fonctionnement

Le total de ces dépenses s'élève à 702 787.76 € en 2017 contre 782 765.84 € en 2016, soit une baisse de 11.38 %.

Le chapitre 011 – charges à caractère général – comprend les charges afférentes à l'énergie, aux frais de communications, d'affranchissement, de maintenance et prestations de services, d'entretien courant des bâtiments et véhicules, aux fêtes et réceptions, aux différents achats de petit matériel, aux assurances. Ce chapitre s'élève à 150 260.95 €, avec une baisse de 9.27 % par rapport à 2016. Cette baisse traduit une gestion maîtrisée, notamment au niveau des achats de fournitures, et surtout la suppression des temps d'activités périscolaires.

Le chapitre 012 – charges de personnel – représente une charge de 365 559.01 €, soit une baisse de 1.35 % qui s'explique par la suppression des temps d'activités périscolaires à la rentrée 2017-2018 : pas de renouvellement ou de nouveaux contrats à durée déterminée, disparition d'heures complémentaires pour le personnel titulaire.

Le chapitre 65 – autres charges de gestion courante – comprenant les indemnités des élus, les contributions obligatoires et les attributions de subventions, s'élève à 103 723.74 €, soit une légère baisse (- 0.65 %) par rapport à 2016 s'expliquant par des versements de subventions moins importants.

Le chapitre 66 – charges financières – de 28 564.20 € en 2017 diminue de 2 228.07 € par rapport à 2016, diminution due aux intérêts de la dette. Le prêt de préfinancement de la TVA lié à la construction du centre intergénérationnel a été remboursé en totalité en 2016.

Annualités	2016	2017
Intérêts	30 541.24 €	28 314.20 €
Capital	176 934.68 €	70 470.90 €
Total	207 475.92 €	98 785.10 €

b) Les recettes de fonctionnement

Les recettes totales s'élèvent à 793 416.97 € dont 769 270.79 € de recettes réelles à contre 782 691.98 € en 2016. Cette baisse s'explique par la baisse de dotation de l'Etat et de compensations de taxes et de charges de personnel.

La DGF continue de diminuer régulièrement (- 4.78% par rapport à 2016). En revanche le chapitre 75 – autres produits de gestion courante – lié aux revenus des immeubles connaît une augmentation de 48 % par rapport à 2016 de part la mise en location des bureaux créés dans l'ancienne crèche.

La fusion des communautés de communes du Vinobre et du Pays d'Aubenas-Vals devenues CC du Bassin d'Aubenas a modifié plusieurs données. En 2017, le taux de la taxe foncière bâti a été « neutralisé », la commune ayant baissé son taux pour que la CC du Bassin d'Aubenas puisse l'augmenter et le maintenir au même niveau que celui de l'ex CC du Pays d'Aubenas-Vals. Cette baisse de produit fiscal a été compensée en totalité par la CC. Les attributions de compensation ont augmenté ; la commune a perçu une dotation de solidarité communautaire et a bénéficié d'un fonds de péréquation intercommunautaire.

a) Résultat de fonctionnement 2017

Recettes	793 416.97 €
Dépenses	702 787.76 €
Résultat 2017	90 629.21 €
Excédent 2016 reporté	14 253.40 €
Excédent 2017	104 882.61 €

Le report en section de fonctionnement de l'exercice 2016 d'un montant cumulé de 14 253.40 € avec l'excédent de 2017 (90 629.21 €) génère donc un excédent total de fonctionnement cumulé de 104 882.61 €.

III. La section d'investissement

a) Les dépenses d'investissement

Ces dépenses s'élèvent à 399 650.68 € en 2017 contre 480 893.43 € en 2016.

Les dépenses réelles sont de 375 504.50 € et correspondent notamment à l'acquisition du presbytère (127 560.32 €), à la 2^{ème} tranche d'aménagement de bureaux dans l'ancienne crèche (62 809.983 €), à l'installation de caméras de vidéo protection (25 992 €).

b) Les recettes d'investissement

Ces recettes se composent du FCTVA (fonds de compensation de la TVA) perçu selon les investissements réalisés l'année précédente, de la taxe d'aménagement variant selon le niveau des constructions, de subventions, de participations PUP (projet urbain partenarial) et de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Elles s'élèvent à 387 460.62 € dont 332 781.36 € de recettes réelles. La taxe d'aménagement reste encore à un niveau élevé mais celui-ci devrait baisser à l'avenir, les constructions neuves se réduisant.

c) Les restes à réaliser

Il s'agit des dépenses engagées et des recettes non encaissées pendant l'année et qui doivent être reportées sur l'exercice suivant. Concernant 2017, les restes à réaliser en dépenses sont de 20 940 € (travaux à l'ancienne crèche, PUP) et en recettes de 10 200 € (PUP, subvention, vente de terrain) soit un besoin de financement de 10 740 €.

d) Résultat d'investissement 2017

Recettes	387 460.62 €
Dépenses	399 650.68 €
Résultat 2017	- 12 190.66 €
Excédent 2016 reporté	44 815.62 €
Besoin de financement	10 470.00 €
Excédent 2017	32 625.56 €

Le report en section d'investissement de l'exercice 2016 d'un montant cumulé de 44 815.62 € avec le déficit de 2017 (12 190.66 €) cumulé avec le besoin de financement des restes à réaliser (10 470€) génère donc un excédent total de d'investissement cumulé de 32 625.56 €.

Fait à Lachapelle sous Aubenas, le 28 février 2018

Pour le Maire absent,
Le Premier adjoint,
Michel PIALAT

